

GESTION DE CRISE

CORONAVIRUS COVID-19 - COMMUNIQUÉ N°25

MOBILITÉS : LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE À L'ŒUVRE POUR RELEVER LE DÉFI DU DÉCONFINEMENT ET ASSURER LA SÉCURITÉ

Conscient du caractère essentiel des services de transports publics pour favoriser la reprise des activités dans le cadre du déconfinement qui interviendra le 11 mai prochain, la Métropole et les opérateurs du réseau La Métropole Mobilité mettent tout en œuvre pour assurer la sécurité des voyageurs et des personnels.

- **Des mesures sanitaires strictes dans les transports en commun**
- **Une reprise à 75% minimum de l'offre de transport**
- **Des aménagements pour favoriser les modes de déplacement actifs**

Des mesures pour protéger les voyageurs et les agents

Conformément aux orientations annoncées par le Gouvernement et dans l'attente d'en connaître le détail, la Métropole en lien étroit avec les opérateurs de la mobilité sur son territoire, demande à ce que les mesures suivantes soient mises en œuvre dans les transports en commun à partir du 11 mai prochain :

- **Le port du masque est obligatoire** à bord de tous les véhicules,
- **Afin de faciliter le respect des distances sociales, un siège sur deux sera neutralisé** dans tous les véhicules,
- **Une information régulière sera mise en place dans les stations et véhicules pour rappeler les gestes barrières** (affiches, annonces sonores),
- **Les voyageurs doivent respecter la distanciation physique.** Des marquages, sur le sol et sur les sièges indiqueront les espaces où les voyageurs pourront se placer.
- **La vente de ticket à bord est suspendue** (possibilité d'acheter un titre de transport via un distributeur, sur l'application « la Métropole Mobilité » pour les abonnements et en boutique),
- **Désinfection des véhicules et des boutiques 1 à 2 fois par jour et mise à disposition de gel hydroalcoolique dans les boutiques,**
- **Distribution de kits d'hygiène aux conducteurs, aux agents de quai et sécurisation des postes de conduite.**

Dans la continuité du Pacte de confiance pour le redémarrage de l'économie par le système de transports signé avec les organisations patronales, la Métropole Aix-Marseille-Provence encourage les habitants à se limiter aux déplacements strictement nécessaires et à faire preuve de civisme en respectant les consignes.

Elle incite également les habitants qui font des trajets courts à privilégier les modes actifs (marche et vélo), pour éviter de surcharger les transports en commun. La Métropole facilitera ce choix en mettant en œuvre des mesures d'urgence pour faciliter l'usage du vélo et de la marche à pied.

Les modes actifs au cœur de la stratégie de déconfinement de la Métropole

Attachée à une vision durable des transports, la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ne souhaite pas que la sortie du confinement s'accompagne d'un recours systématique à la voiture.

A sa demande, les services de la Métropole étudient depuis plusieurs jours, en lien avec les associations représentatives des usagers, la possibilité de réaliser des aménagements légers et réversibles sur les axes de déplacements majeurs sur lesquels la Métropole est compétente faisant la part belle aux vélos et aux piétons.

A l'occasion d'un déplacement ce jour sur La Canebière à Marseille, la Présidente de la Métropole a confirmé que la première phase, qui concernera 9 km de pistes cyclables pour un investissement de 600 000 euros, sera mise en œuvre dès ce lundi 11 mai :

- **Création de pistes cyclables sur les grands axes de déplacement à Marseille :** Canebière, (du cours Garibaldi aux Réformés et Square Stalingrad), Prado 1, Michelet, Dames, Blancarde (du Jarret aux 5 Avenues), rue d'Aix, boulevards de Paris et Baille.

Les travaux sur le Prado 1 et la Canebière débuteront dès ce 11 mai 2020 pour une durée d'environ une semaine.

- **L'installation de stationnements vélo supplémentaire à proximité des pôles d'échanges, dans les zones d'emploi, de commerce et d'études.**
- **Pour favoriser l'usage du vélo, le ticket hebdomadaire habituellement à 1€ du service levélo sera gratuit pour deux semaines à partir du 11 mai.** Il est préconisé aux utilisateurs du service levélo de se laver les mains avant et après chaque utilisation.

D'autres projets d'aménagements sont à l'étude à Marseille et sur les communes du Territoire Marseille-Provence et feront l'objet d'une concertation étroite avec les associations d'usagers.

Des contrôles accrus pour assurer la sécurité des voyageurs

En partenariat avec les forces de police nationales et municipales, des équipes de contrôle seront positionnées sur les principaux pôles d'échanges et aux points d'arrêts les plus fréquentés afin de veiller au respect du port du masque, des distances de sécurité en station et dans les véhicules, à la possession de titres de transport valides.

Elles signaleront les éventuels problèmes de demande trop importante, ce qui permettra d'ajuster l'offre en conséquence.

Une action particulièrement forte et visible sera engagée dès le 11 mai en lien avec la Préfecture de police des Bouches-du-Rhône.

L'offre de transport à partir du 11 mai 2020

À partir du 11 mai 2020, et suivant le calendrier de sortie de confinement et les mesures qui devront être mises en œuvre du gouvernement, **la Métropole et ses opérateurs s'engagent à ce que la quasi-totalité des lignes de transports soient remises en service, permettant l'accès aux bassins d'emplois et aux centres-villes.**

L'offre sera ainsi de 75% minimum de l'offre nominale avec un objectif de reprise à 100% d'ici le début du mois de juin.

Toutes les informations sur l'offre de transports sont disponibles et actualisées en temps réel sur le site www.lepilote.com et sur l'application « La Métropole Mobilité ».

CONTACTS PRESSE

Responsable du Service Presse : Stéphane GIREAU
T : 04 91 997 997
stephane.gireau@ampmetropole.fr

